



## Le mariage incestueux

Par **Disque d'or**, le 22/03/2024 à 07:29

Un couple marié depuis 10 ans et ayant déjà 2 enfants realise qu'ils ont un même père biologique. Dans ce cas que faut-il faire ?

Par **Marck.ESP**, le 22/03/2024 à 07:59

Bienvenue

**Et BONJOUR (les formules de politesse sont souhaitées sur ces forums).**

Aïe! Il est important de prendre le temps de réfléchir. La certitude de cette consanguinité est-elle établie ?

L'article 162 du code civil dit qu'en ligne collatérale, le mariage est prohibé, entre le frère et la soeur, entre frères et entre sœurs.

On peut, bien-sûr, demander la nullité du mariage. Je vous invite à prendre un rendez vous avec un avocat-conseil.

Par **youris**, le 22/03/2024 à 17:09

bonjour,

ce qui compte, c'est ce qui est mentionné sur l'état-civil.

seule une analyse biologique ordonnée par un juge en matière de filiation a une valeur probante.

un test ADN ne permet pas toujours de différencier 2 personnes de la même famille.

histoire vraie, une femme avait trompé son mari avec le frère de celui-ci, alors que le couple était séparé; le le mari soutenait être le père du nouvel enfant de son épouse ainsi que l'amant.

le juge saisi a ordonné une analyse biologique qui n'a pas permis de désigner le vrai père entre le mari et son frère, le juge a appliqué le code civil et a désigné le mari comme étant le père de cet enfant.

salutations

Par **Visiteur**, le **22/03/2024** à **17:25**

BONJOUR...

Youris,

Visiblement, le sujet est affirmatif et ne soulève pas la question de la preuve de la consanguinité.

Mais "Disque d'Or" va peut-être nous en dire un peu plus...